



PRIX SCIENCES PO POUR L'ART CONTEMPORAIN

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Appel à candidature du 2 janvier au 18 février 2018

Veillez remplir ce formulaire :

Nom * (du référent dans le cas d'un collectif) :

Prénom * :

Nom du collectif ou nom d'artiste :

E-mail * :

Site Web/Tumblr :

Adresse complète * :

.....

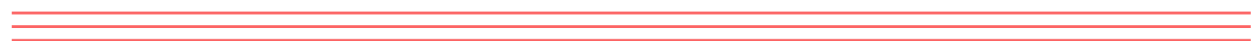
Téléphone * :

Date et lieu de naissance * :

Médiums utilisés pour l'œuvre * (cocher) :

photographie vidéo sculpture installation peinture

impression dessin mixtes autres (préciser):



PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Curriculum Vitae de l'artiste ou du collectif.
- Dossier de présentation de l'artiste ou du collectif (max. 30 pages).
- Présentation écrite de l'oeuvre par l'artiste (max. 3000 caractères).
- Présentation écrite de l'oeuvre par un.e curateur.trice (max. 3.000 caractères).
- Visuels ou lien de visualisation (max. 6 en haute définition).
- Plan de montage ou protocole de l'oeuvre.

Artiste (ou référent du collectif) :

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance et adhéré aux conditions mentionnées ci-dessous et certifie sur l'honneur de la validité des informations complétées.

Date :

Signature :

* Mentions obligatoires

CONDITIONS GENERALES

I. SECURITE

Les œuvres présentées ne doivent pas être composées de matières inflammables, toxiques ou dangereuses pour le public.

II. ASSURANCE

Les artistes sélectionné.e.s devront prendre en charge les coûts éventuels du transport de l'œuvre et ce, jusqu'au lieu d'exposition située au 28 rue des Saints-Pères, 75007 Paris.

Le Prix Sciences Po pour l'art contemporain prendra en charge l'assurance des œuvres exposées durant la période d'exposition. L'œuvre sera assurée dès sa réception à Sciences Po, pendant le temps de montage, sur toute la durée de l'exposition et lors du démontage. L'assurance prendra fin à la fin du démontage de l'exposition.

III. DROITS ET GARANTIES

Les candidat.e.s et artistes sélectionné.e.s déclarent expressément détenir les droits de toute nature sur leur œuvre (image, musique et son) permettant de concourir au Prix Sciences Po pour l'Art Contemporain.

IV. AUTORISATION D'EXPLOITATION

Les artistes autorisent l'exposition dans le hall du 28 rue des Saint-Pères, bâtiment de Sciences Po Paris, des œuvres sélectionnées.

Les artistes sélectionné.e.s par le comité de sélection autorisent l'utilisation des noms et visuels joints au dossier de candidature par

l'équipe organisatrice du Prix Sciences Po pour l'art contemporain. Ceux-ci seront utilisés sur l'ensemble des supports de communication ainsi que dans le catalogue officiel de l'exposition.

Par ailleurs, les artistes sélectionné.e.s cèdent les droits photographiques sur leurs œuvres dans le cadre de l'exposition et de la communication autour des événements organisés autour de celle-ci.

V. ANNULATION ET MODIFICATION

L'équipe organisatrice du Prix Sciences Po pour l'art contemporain se réserve le droit de choisir, en collaboration avec les artistes sélectionnés, l'emplacement des œuvres sélectionnées dans le hall d'exposition afin d'assurer leur conformité avec le règlement intérieur de Sciences Po Paris.

En outre, l'équipe organisatrice du Prix Sciences Po pour l'art contemporain se réserve le droit de modification et/ou annulation ainsi que de prendre les mesures exigées en cas de circonstances exceptionnelles concernant l'exposition comme les événements autour du Prix Sciences Po pour l'art contemporain.

CONTACT :

Prix Sciences Po pour l'art contemporain
28, rue des Saints-Pères, 75007 Paris
sciencespo.artcontemporain@gmail.com



SciencesPo.

PRIX SCIENCES PO
POUR
L'ART CONTEMPORAIN